

Discours de Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement durable
Conférence de presse du Partenariat Français pour l'Eau
Paris, le 22 mars 2007.

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Il y a un an, lors de la conférence de presse tenue par le Partenariat Français pour le Forum mondial de l'eau de Mexico juste avant ce Forum, je terminais mon discours en souhaitant que ce Partenariat se poursuive pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de la France dans le domaine de l'eau à l'international et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la communauté internationale.

Je ne vous cache donc pas ma satisfaction aujourd'hui de constater que ce souhait devient officiellement réalité avec la création du Partenariat Français pour l'Eau.

Cette création a été rendue possible, tout d'abord, par l'excellent travail collectif mené par l'ensemble des partenaires français – publics et privés - avant le Forum de Mexico qui avait débouché sur l'élaboration de 9 messages consensuels fondés sur leurs savoir-faire en France et à l'international.

Cette création a été également rendue possible par l'impact largement positif de cette démarche collective lors du Forum de Mexico pour faire progresser les interventions de la communauté internationale en marche vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement : diminuer par deux, d'ici 2015, la proportion de la population mondiale qui n'a pas accès à l'eau potable et à un assainissement de base (respectivement 1,1 et 2,5 milliards de personnes), mettre en place une gestion durable et efficiente des ressources en eau et des écosystèmes permettant de protéger l'environnement et d'éviter les conflits d'usages.

La reconnaissance par cette communauté du rôle des autorités locales en tant que responsables de l'accès à l'eau et à l'assainissement est l'exemple le plus fort de l'intérêt de cette démarche. Mais n'oublions pas également le rôle joué par ce Partenariat pour la reconnaissance à Mexico de la nécessité de promouvoir l'assainissement (« parent pauvre » des politiques menées), les mécanismes de financements innovants et le droit effectif à l'eau.

Sur ce dernier point, le Partenariat Français a joué un rôle majeur pour la prise en compte de ce droit dans la position adoptée par l'Union européenne. Constatons aussi que ce Partenariat aura largement contribué à ce que la nouvelle loi française sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre dernier intègre pleinement ce droit...

La création du Partenariat Français pour l'Eau est aussi due, et je tiens particulièrement à le souligner aujourd'hui, aux relations qui se sont établies au fur et à mesure entre les représentants des différents partenaires français qui participent à cette aventure depuis le Forum de Mexico.

Ce Partenariat fédère les différents acteurs du domaine de l'eau – publics et privés – afin de participer de façon coordonnée et efficace aux grandes questions et événements internationaux, notamment liés aux avancées vers les Objectifs du Millénaire. Ses actions prennent en compte les orientations stratégiques de ses différents membres, et je tiens à le souligner, sans prééminence de l'une par rapport à l'autre et dans la recherche constante du consensus. Il constitue ainsi un mode de gouvernance novateur, un lieu ouvert de débats, de décloisements et d'enrichissements mutuels.

De ce fait, des contributions collectives et de valeur vont être apportées par les acteurs français de l'eau aux débats et aux actions menées au plan international. Ces contributions viendront compléter celles portées par d'autres pays au service d'une plus grande efficacité et pérennité des politiques menées au plan international dans ce domaine.

De nombreux événements vont se succéder dans un avenir proche pour lesquels le Partenariat va se mobiliser fortement : la Commission du Développement Durable des Nations-Unies prévue en mai 2008 à New-York, l'exposition internationale de Saragosse en Espagne qui se tiendra de juin à septembre 2008, la présidence française de l'Union européenne prévue au second semestre 2008, et, bien sûr, le 5^{ème} Forum mondial de l'eau d'Istanbul en mars 2009. Le Partenariat sera également actif dans de multiples enceintes et réseaux internationaux et européens.

Fort du doublement en cours de l'Aide Publique au Développement de notre pays et d'une rénovation en profondeur de sa politique de coopération dans ce domaine, le Partenariat devra rapidement finaliser sa stratégie et ses messages à partir de ses acquis du Forum de Mexico.

Ses thèmes forts d'intervention se dessinent : l'assainissement, le financement des infrastructures, la responsabilité et la gouvernance démocratique locale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement intégrant l'équité, la justice et la solidarité, la gestion par bassin versant, l'eau pour l'alimentation. Je ne peux qu'approuver ces thèmes qui sont fondamentaux pour l'atteinte des objectifs fixés par la communauté internationale.

En ce qui me concerne, je voudrais insister sur deux autres thèmes que le Partenariat pourrait également promouvoir.

Il s'agit d'abord de l'équipement des écoles des pays en développement en eau potable et en assainissement prenant en compte les besoins respectifs des filles et des garçons. Le développement de tels projets contribue en effet à favoriser la scolarisation des filles et le développement économique de ces pays.

Le deuxième thème qui me tient à cœur est celui des interventions dans des situations d'urgence en faveur de l'eau potable et de l'assainissement. De nombreux acteurs français ont montré, notamment après le tsunami, qui a eu lieu en décembre 2004 en Asie du sud-est, leurs expériences en la matière. Celles-ci mériteraient d'être valorisées afin de contribuer à ce que de vraies stratégies soient mise en place au plan international pour répondre à de telles situations de catastrophes.

Je voudrais maintenant relever deux impacts particulièrement importants de ce Partenariat.

Tout d'abord, la nécessité pour ses différentes catégories de membres de s'organiser collectivement pour être représentées dans ses instances de décision, ce qui constitue souvent une nouveauté difficile pour certaines d'entre elles. Ce passage obligé sera à terme, me semble-t-il, bénéfique pour tous.

Le deuxième impact est le développement de relations très régulières entre les femmes et les hommes des différentes composantes du Partenariat, créant des habitudes de travail (et de temps en temps des débats animés) facilitant ainsi des actions de coopération communes en dehors du cadre d'action de ce Partenariat. Cette partie non visible sera certainement un atout supplémentaire pour renforcer l'efficacité des actions de la France dans ce domaine.

En conclusion, je veux remercier les membres fondateurs du Partenariat Français pour l'Eau pour l'excellent travail effectué et leur souhaiter une pleine réussite pour poursuivre cette démarche de consensus et de promotion de la culture française de l'eau en contribuant ainsi à l'amélioration de la situation dans le monde.

J'appelle les entités françaises ayant un intérêt avéré dans le domaine de l'eau, particulièrement à l'international, à rejoindre ce Partenariat en signant sa Charte constitutive en ligne sur son site portail internet.

J'ai d'ores et déjà moi-même signé cette Charte pour le ministère de l'écologie et du développement durable.

Je vous remercie.